

**Plateforme plan-tourisme.fr :
redirection des entreprises de la
restauration, du transport fluvial,
de l'hébergement vers des
plateforme d'aides adaptées à
leur taille et implantation**



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

bpifrance



**BANQUE des
TERRITOIRES**



Qu'est-ce que le Plan Relance Tourisme ?

Pour soutenir les acteurs de la filière Tourisme, Bpifrance et la Banque des Territoires, en collaboration avec les Ministères de l'Économie et des Finances et de l'Action et des Comptes Publics, et les Régions de France ont développé une plateforme pour permettre à chaque entreprise d'identifier les différentes aides dont elle peut bénéficier. En fonction des différents critères (secteur d'activité, taille, région etc.), l'entreprise est redirigée vers les plateformes d'aides existantes et peut ainsi formuler ses demandes.

Quel est l'objectif de ce plan ?

Avec un poids dans le PIB de près de 9 % et près de 2 millions d'emplois directs et indirects, le tourisme est une filière essentielle et représente l'un des premiers secteurs de l'économie française.

Ce plan a pour ambition de toucher près de 9 000 acteurs du secteur

- 7 500 pour Bpifrance
- 1 500 pour la Banque des Territoires

L'intervention de Bpifrance, d'une part, et de la Banque des Territoires, d'autre part, est fondée sur un principe de complémentarité de l'action des deux entités, au regard de leurs mandats respectifs et de leurs relations historiques avec chacun des acteurs de la filière.

La Banque des Territoires intervient en fonds propres et en dette à long terme additionnelle à la fois dans les projets immobiliers et d'infrastructures (SEM, SEMU, foncières dédiées) mais aussi, au cas par cas, au capital des sociétés de la filière, y compris exploitantes, ayant un fort caractère territorial et / ou public.

Bpifrance intervient en financement de la filière, d'une part, et en fonds propres et quasi fonds propres, d'autre part, auprès des exploitants touristiques (entreprises, opérateurs), des TPE aux grandes entreprises ciblées.

Vous êtes ici : Accueil

Bienvenue sur le site du Plan Relance Tourisme

Remplissez ces informations et vérifiez votre éligibilité aux aides qui vous concernent :

Quel est votre secteur d'activité ?

Hôtellerie et toutes formes de gestion d'hébergement (hôtellerie traditionnelle, campings, résidences hôtelières, structures d'accueil, résidences de tourisme) ☐

Bien-être et remise en forme (thermalisme, thalassothérapie, SPA, etc.) ☐

Gestion des musées, des sites et monuments historiques, des jardins botaniques et zoologiques des réserves naturelles et des attractions touristiques similaires ☐

Restauration, incluant les services des traiteurs, la restauration rapide et les franchisés ☐

Tourisme social (villages de vacances) ☐

Voyage et transports touristiques (tour opérateurs, excursionnistes, transport fluvial, aérien, location de voitures) ☐

Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes, et autres activités récréatives et de loisirs ☐

Organisation de foires, salons professionnels et congrès ☐

L'ensemble des solutions participants à la nouvelle économie du secteur (distribution, collaboratif, etc.) ☐

Quelle est la typologie de votre entreprise ?

Micro-entreprise (sans salariés) ☐

TPE dont micro-entreprise (moins de 10 salariés) ☐

PME (10 à 250 salariés) ☐

ETI (250 à 5 000 salariés) ☐

Grande Entreprise (+ 5 000 salariés) ☐

Association (ayant une activité commerciale) ☐

SEM (Société d'Économie Mixte) et Collectivités Territoriales ☐

Votre structure a été immatriculée ... ?

Avant le 1er janvier 2019 ☐

Après le 1er janvier 2019 ☐

Votre région

Veuillez choisir une région

Valider

Pour accéder à la source de l'information, cliquez sur l'image ci-dessus